

# La loi travail est antisociale !

# RETRAIT



LYCÉENS, ÉTUDIANTS, CHÔMEURS ET SALARIÉS TOUS EN GRÈVE DANS LA RUE LE 31 MARS !

**Niort** : 10h30 place de la Brèche  
**Parthenay** : 14h00 Place du Drapeau

**Thouars** : 10h30 place Lavault  
**Bressuire** : 14h30 Place Saint Jacques

**Les raisons d'exiger le retrait de toute la loi demeurent. La loi travail reste une loi contre les travailleurs et la jeunesse !**

**Le cœur du projet reste intact.** Gattaz, patron du MEDEF, fait la grimace, mais reste satisfait. La primauté des accords d'entreprise sur la branche entrainera une fragmentation des droits. **Ce sera un code par entreprise, en fonction des pressions patronales!**

★ Comment croire qu'on crée de l'emploi en facilitant les licenciements ? Ou en augmentant la durée du travail de celles et ceux qui en ont déjà un ?

★ Comment croire que c'est en précarisant les CDI, qu'on diminue la précarité des jeunes contraints à jongler des années en CDD.

★ Allongement de la durée du travail, travail de nuit, licenciements ... on revient un siècle en arrière quand les patrons régnaient en « maîtres » sans Code du travail. Il faut fortifier le Code du travail, pas le démanteler.

**Les politiques de droite, cela suffit !**

Il est temps de donner un coup d'arrêt à ce gouvernement. L'alternative c'est maintenant qu'elle se construit par nos mobilisations et la convergence des luttes.



**Une société sans chômage, c'est possible : c'est un choix politique !**

★ Plus de 6 millions de personnes sont à Pôle emploi. Pour embaucher massivement, **il faut revenir aux 35 heures réelles, vers les 32 heures**, avec maintien intégral des salaires en prenant sur les dividendes, dissuader du recours aux heures supplémentaires, en les taxant au moins à 50%.

★ Dans les **services publics**, dans la **santé**, il y a besoin de dizaines de milliers d'emplois.

★ **Contre les licenciements, étendons le principe de la Sécurité sociale professionnelle à l'emploi** : si un poste de travail est supprimé, le salarié garde son salaire jusqu'à ce qu'il retrouve un nouveau poste, grâce à un fonds collectif.

★ **Un salaire de remplacement pour les chômeurs, c'est un droit.** 43% des chômeurs seulement sont indemnisés par l'Unedic.

★ **Étendons le droit des salarié-es à la reprise d'entreprises** menacées, sous forme coopérative. Une **reconversion écologique de l'économie** est créatrice d'emplois.

**Après la manifestation !**  
**S'informer, débattre pour agir**  
**Rendez-vous à partir de 15h**  
**Bar l'Alternateur - Place**  
**Denfert Rochereau à Niort**